

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DE VAPP
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2, ainsi que ses articles D. 613-38 à D. 613-50,

ARRETE

Article 1 : La commission pédagogique de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) de la **session du jeudi 20 juin 2024**, concernant l'accès au diplôme suivant :

Diplôme : Licence Professionnelle

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention : Maintenance et technologie : technologie médicale et biomédicale

Parcours : Mesure et contrôle pour l'instrumentation médicale

est constituée des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants-chercheurs :

- M. LOMELLO – TAFFIN Marc, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université
- M. LE DANTEC Ronan, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université
- Mme BEAUQUIS Sandrine, université Savoie Mont Blanc, maître de conférences
- Mme GUERINI Claudine, université Savoie Mont Blanc, Professeur Agrégée

Article 2 : Est désigné en qualité de président de la commission :

- M. LOMELLO-TAFFIN Marc, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université

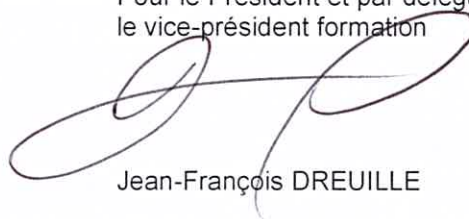
Article 3 : Est désigné en qualité de secrétaire de la commission :

- Mme BURTIN Sarah, université Savoie Mont Blanc.

Article 4 : La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 3 juin 2024

Pour le Président et par délégation,
le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAPP